Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260129-022026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29/01/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 23/01/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs, , Jean-Pierre RESLOUX, , Bernard QUINQUENEL, Didier RABIAUX, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Philippe LOHIER, Jean-Luc HERVé, Frédéric PASCAL, Sarah LOUICHE
Secrétaire de séance : Philippe LOHIER
Absents : Steve ANDRé, Marc LEMARIé, Gwendal LEBLAY
Représentés : Pierre-Hugues MARTIN représenté par Bernard QUINQUENEL, Catherine BLANCHARD représentée par Hervé VAN PRAAG
Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 11

DELIBERATION N°2-2026 SUBVENTION AMICALE LAÏQUE DE FREHEL ET PLEVENON

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention de l'Amicale Laïque Plévenon Fréhel pour l'année 2025-2026.

19 élèves sont concernés. Pour l'année 2024-2025 le Conseil Municipal avait attribué 31 € par élève.

Il est proposé cette année de porter ce montant à 40 € par élève, soit un montant total de 760 €

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Fait à Plévenon, le 30/01/2026
Le Maire, Hervé VAN PRAAG

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte, Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www teferecours fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 02/02/26